

LA GAZETTE GUEUTTEVILLAISE

Année 2018 - n° 24

Parution en décembre 2018



Editorial

Mesdames, Messieurs,

L'année qui s'achève a vu de nombreux travaux se réaliser, en premier lieu l'une de nos propositions électorales s'est concrétisée avec l'inauguration au mois de juin du terrain multisports en présence de nombreux élus.

Cet endroit et le point d'apport volontaire se sont vus agrémentés de diverses plantations.

Dans notre église, les battants et les moteurs des cloches ont été changés.

L'enfouissement des réseaux électriques poursuit son cours en partenariat avec l'entreprise GARZINSCKY, le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE 76) et la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre qui finance les travaux.

En 2018, la rue du Pétrais en a bénéficié.

L'année qui se présente verra de nouveaux chantiers ; en priorité les abords de la Mairie vont être remodelés avec un accès adapté aux personnes à mobilité réduite. Un projet d'aménagement de l'intérieur de la Mairie est à l'étude.

A propos de l'assainissement collectif, les travaux débiteront au printemps pour une durée de 8 mois environ. Nous vous demandons votre compréhension pour la gêne que cela va engendrer.

Le changement de l'éclairage public par des lampes à LED moins consommatrices d'énergie commencera par quelques rues.

Nous sommes heureux de constater que notre village accueille de nouveaux habitants, nous leur souhaitons la bienvenue.

Une année de plus s'achève, elle laisse sa place à une autre qui, nous l'espérons, sera jalonnée d'évènements heureux pour notre Commune.

Aussi, c'est avec confiance que nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2019 à vous-même ainsi qu'à votre famille.

Le Conseil Municipal.



*Le Maire
et
le Conseil Municipal
vous invitent à la cérémonie des vœux le*

*Dimanche 13 janvier 2019
à 16 h 00
à la salle des fêtes*



Téléthon

Le samedi 24 novembre, la Municipalité et le Club St Christophe ont organisé un repas savoyard au profit du TELETHON.

80 personnes ont répondu à notre invitation. Cette soirée a permis de récolter une somme de 1 250 € qui a été remise le 8 décembre à l'AFM TELETHON au Casino de St Valery-en-Caux.

Nous remercions les participants et les donateurs de leur générosité pour ce bel engagement solidaire.



Les travaux communaux

RELEVAGE DES TOMBES EN ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE

Après une procédure administrative de trois ans, nous avons attribué le marché au Groupe ELABOR pour effectuer cette année le relevage physique de 30 tombes en état d'abandon dans le cimetière pour une dépense de 26 976 € TTC. Un ossuaire a été créé afin de recueillir les restes mortels.

INAUGURATION DU TERRAIN MULTISPORTS

Le terrain multisports a été inauguré le 2 juin 2018
en présence de

M. Xavier BATUT, député,

M. Pascal MARTIN, président du Département,

Mme Cécile SINEAU-PATRY, conseillère départementale,

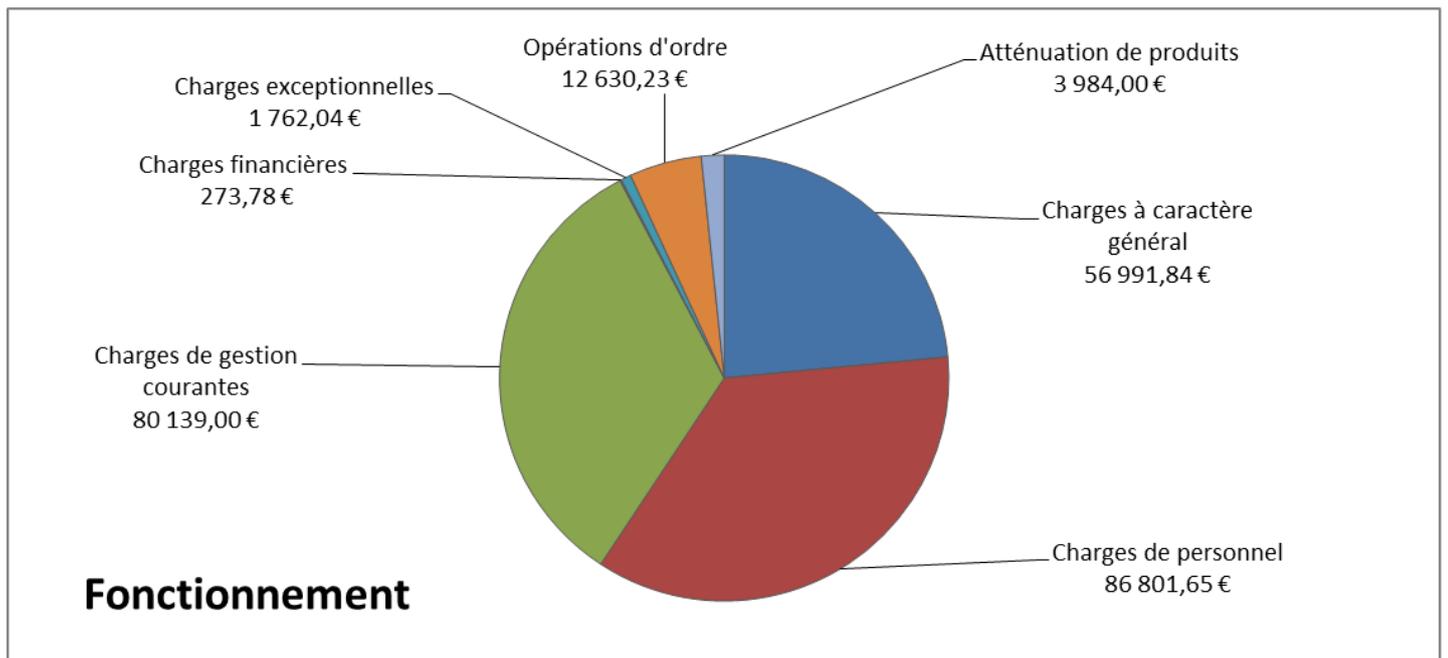
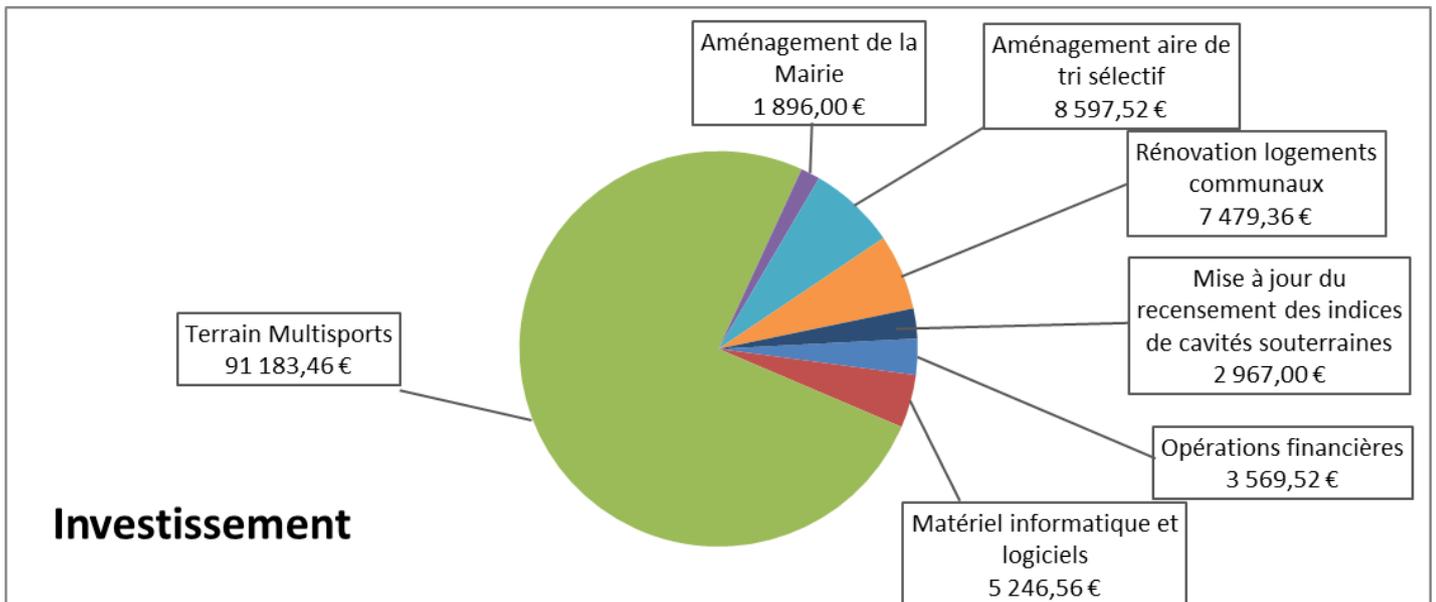
M. Gérard COLIN, président de la Communauté de
Communes de la Côte d'Albâtre

et de Monsieur le Maire et son conseil municipal.



Ci-contre, les enfants ont participé à des jeux collectifs et ont reçu une médaille en récompense.

Bilan financier des dépenses 2017



Les Associations Gueuttevillaises

Le Club St Samson de Danses de Salon

Le club de danse « se porte bien ».

Pour prolonger le week-end, comme l'année précédente, une cinquantaine d'adhérents se retrouvent tous les lundis de 14 h à 17 h dans une ambiance conviviale, voire amicale...

Aux nombreuses danses déjà acquises (tango, paso, boléro, fox, charleston, reggae, country, madison...) s'ajoutent cette année de nouvelles danses en lignes...

Si vous voulez nous rejoindre pour quelques heures de détente, contactez le 02.35.97.05.62 ou 06.86.56.34.34

Les membres du Club.



Le Club de Gymnastique

La gymnastique gueuttevillaise a repris avec Marina. Cette année, deux séances :

Salle polyvalente de Gueutteville-les-Grès

Lundi 18 h 30 à 19 h 30 : séance cardio-training

Jeudi 18 h 15 à 19 h 15 : renforcement musculaire, petite chorégraphie... etc.

Venez essayer !! ambiance agréable !

Renseignements sur place à l'heure des cours.

La Présidente, Monique BOISSEL.





Le Club Saint-Christophe des Personnes Agées

Voici nos activités de l'année :

- * En janvier, l'assemblée générale et la galette des rois.
 - * En juin, le repas pour fêter les mères et les pères.
 - * En juillet, les fêtes de la saint Samson avec la municipalité, repas, foire à tout, et concours de dominos,
 - * En novembre, le repas au profit du Téléthon avec la municipalité, et les journées du Quercy à Cany,
 - * En décembre, le repas de Noël au lac de Caniel, avec concours de bowling.
- Cette année, nous n'avons pas organisé de voyage, pour permettre, en 2019, un voyage plus important.

Tous les mardis, en alternance, les jeux de société, manille, scrabble, dominos et triominos, et la marche, itinéraires mis au point par Jean-Louis et René.



Nous avons déploré, cette année, plusieurs décès d'adhérents qui nous manquent beaucoup. Nous remercions tout particulièrement la Commune pour la subvention et l'utilisation de la salle des fêtes, les bénévoles qui participent au bon déroulement des manifestations, et l'épicerie



d'Angiens pour les galettes offertes. Pour tous renseignements et inscriptions, tél : 02.35.97.27.99. Toute l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et une bonne et heureuse année 2109.

*La Présidente,
Marie-Madeleine BERTIN.*



Nos Anciens Combattants

Les Anciens Combattants ont célébré, au monument aux morts, tous les anniversaires officiels pour perpétuer le devoir de mémoire, toujours en présence de Monsieur le maire, des élus locaux, et des membres honoraires.

Les rois ont été fêtés, en janvier, avec les traditionnelles galettes, et ont participé à la fête paroissiale de la Saint Samson fin juillet.

En janvier 2019, il sera procédé, sur convocation, à une assemblée générale pour le renouvellement éventuel des membres du bureau.

Je tiens à remercier, au nom de tous les Anciens Combattants, Monsieur le maire et la municipalité pour leur soutien auprès de l'association, les membres honoraires, la directrice, les institutrices et les enfants de l'école qui ont déposé des drapeaux de leur fabrication pour le centenaire de l'armistice du 11 novembre .

Les gueuttevillais sont vivement invités aux différentes manifestations (signalées sur le tableau d'affichage de la mairie) en mémoire des morts pour la France.

Je présente à tous, nos meilleurs vœux pour l'année 2019.

Le Président, René Cartenet.



Les Ecoles

Garderie

Tous les matins de 7 h 30 à 8 h 45 et tous les soirs de 16 h 30 à 18 h 15.

Tarif par enfant : 1,00 € par vacation pour les résidents de la CCCA (2,00 € par vacation hors CCCA).



De plus, tout adhérent au dispositif périscolaire devra s'acquitter d'un forfait annuel d'inscription de 12 € par famille en sus des tarifications de présence par enfant. (adhésion + facture mensuelle)

Vente des tickets de cantine

jeudi : de 18 h 30 à 19 h 30

Prix du ticket : 2,80 €

Pour faciliter vos réservations ou annulations des repas à la cantine, vous pouvez

contacter Mme Laurence BOULIER au 07.80.49.95.97 (uniquement par texto).



Première sortie dans les nouveaux locaux de la médiathèque de Saint Valery-en-Caux.

Les élèves de PS - MS - GS.

L'école maternelle « Les Ecureuils »

La classe maternelle de petite et moyenne section

À la suite d'un travail autour de la mer, nous avons participé à une pêche à pied à Veules-les-Roses organisée par l'association CARDERE. Nous avons observé les animaux qui se cachaient dans ce milieu. Les enfants, ravis, sont repartis avec de beaux souvenirs.

Les élèves de PS - MS.



L'école primaire « Les Marronniers »

Spectacle Pitou l'enfant roi !

Les classes des élèves inscrits en maternelle et en CP sont allés voir un joli spectacle.

Pitou est venu à côté des élèves pour se protéger. Pour aider Pitou il fallait faire des vagues, grosses et petites ; des arbres, grands et petits et aussi des gros nuages. Il y avait des méchants : le dragon de la forêt, le dragon du ciel et celui de la mer. A la fin, Pitou avait une couronne de roi, un bâton de roi, un manteau de roi . A la fin, il est devenu Roi grâce à nous !

Grande Section Maternelle.



La classe « orchestre »



Tous les mardis matin, nous allons au conservatoire de musique de St Valery pour apprendre à jouer d'un instrument à cordes. On avait le choix entre quatre instruments : le violon, l'alto, le violoncelle ou la contrebasse.

On fait des groupes de 5 personnes. Nous faisons un moment avec notre prof puis nous avons une petite récréation et après nous allons dans une grande salle pour montrer ce que chaque groupe a fait pendant le cours.

Avec le violon, Anne-Sophie, nous fait faire des petits jeux : l'un de nous fait une note et les autres essaient de trouver son nom. Nous aimons faire des morceaux tous ensemble et faire des pizzicati (*). Anne-Sophie est super sympa, elle nous fait écouter des musiques.

Avec l'alto nous avons bien aimé jouer avec l'archer, faire de nouveaux morceaux. Véronique, prof d'alto, est gentille.

Pour le violoncelle, Sylvain, le prof fait beaucoup de blagues. Il nous apprend comment reconnaître les notes et les cordes. Le violoncelle est un petit peu plus petit que la contrebasse.

La contrebasse est le plus grand instrument de la famille des cordes et le plus grave. Jérémie aussi fait beaucoup de blagues et il rigole tout le temps.

Nous profitons et nous aimons la classe orchestre. Les profs sont vraiment gentils.

Cm1 – cm2

(* *pizzicati* : pluriel de *pizzicato* qui signifie en musique : passage exécuté en pinçant les cordes au lieu de se servir de l'archer



« Hello! What's your name ? »

Vendredi 20 avril 2018...

Ce jour-là, les CE et les CM ont pris le bateau à Dieppe et nous sommes allés en Angleterre.



Nous avons rencontré nos correspondants, à Alfriston. Nous avons fait des entraînements pour parler anglais, avant !

Nous avons aussi échangé cinq lettres en français et en anglais.

Dans leur école, nous avons joué à la balle américaine. Nos amis nous ont appris à jouer au cricket.



Exposition sur la guerre de 1914-1918 à Sotteville sur Mer



Vendredi, nous sommes allés à Sotteville sur Mer pour savoir un peu plus de choses sur la 1ère guerre mondiale.

Nous avons vu plein d'objets, de photos, de lettres, de casques...

Nous avons appris qu'il y avait eu beaucoup de morts, que les pays ont finalement signé l'armistice le 11 novembre 1918.

La classe des CM.





Nous sommes allés à Pierrefiques. Nous avons dormi une nuit. Nous avons fait des jeux « enquêtes ». Il fallait lire et comprendre. Nous avons réussi à trouver des farfadets dans la forêt.

C'était bien de chercher. C'était amusant d'écouter des histoires, nous avons rigolé. L'histoire du dragon à 8 têtes, c'était amusant. Nous avons fait un « goutou » : du chocolat dans du pain qu'on fait cuire sur un feu de camp. C'était très bon. En plus nous avons fêté un anniversaire.

Classe GS/CP 2017-2018



La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Collecte des ordures ménagères

Vous nous avez fait savoir votre grand intérêt sur le fait de pouvoir payer vos ordures ménagères, en fonction de la quantité que vous produisez et de votre engagement quotidien dans le tri sélectif. Nous partageons votre souhait. La REOM* simple ne sera donc pas mise en place. Nous travaillons dorénavant sur une redevance incitative avec une facturation individualisée, incluant une part variable.

Nous vous informions que cette année, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) devait remplacer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Toutefois, lors des réunions publiques d'information, sur la mise en place de la REOM, comme lors des débats avec les élus communautaires, la volonté d'aller plus loin, avec la mise en place d'une redevance incitative était majoritairement exprimée sans passer par l'étape REOM.

QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance est dite incitative car elle a pour but d'encourager les usagers à mieux trier leurs déchets pour mieux les valoriser.

La redevance incitative doit faire baisser le volume des déchets ménagers traités chaque année. Il s'agit d'inciter les habitants à améliorer leur tri sélectif pour faire diminuer le volume de leurs ordures ménagères et ainsi faire baisser leurs charges de traitement des déchets.

La redevance incitative est une REOM dont le montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service par l'utilisateur, puisqu'elle se compose d'une part fixe couvrant les dépenses correspondant aux coûts fixes du service et d'une part variable, liée à la quantité de déchets produits par l'utilisateur.

Le dispositif de « tarification incitative » consiste à introduire une part variable dans le montant de la redevance. Ce montant variable peut-être calculé en fonction du volume de déchets, du poids ou du nombre de présentation de bac à la collecte.

Plus que nécessaire de continuer à trier... ou de se mettre à trier

Sans incitation au tri, les volumes d'ordures ménagères résiduelles ou OMR (ce que l'on met dans la poubelle) restent importants et pénalisent la collectivité. En effet, le traitement des OMR coûte très cher, puisqu'une grande part est enfouie dans des centres agréés. En triant mieux, on réduit le volume d'OMR, on préserve l'environnement mais surtout on diminue les coûts de traitement.

La redevance incitative, même si les modalités ne sont pas déterminées, comportera nécessairement une part variable. Plus vos ordures ménagères seront « légères » et moins cette part variable sera financièrement importante.

ORDURES MENAGERES

Le ramassage des
ORDURES MENAGERES
 est effectué le **MARDI**
 (Les poubelles devront être sorties le lundi soir)



 Modification des jours de collecte en raison des jours fériés en 2019

Jour férié	Jour de collecte reporté au
Mardi 1 ^{er} janvier 2019 (*)	Mercredi 2 janvier 2019
Lundi 22 avril	Mercredi 24 avril
Lundi 10 juin	Mercredi 12 juin
Lundi 11 novembre	Mercredi 13 novembre

(*) ces jours fériés entraînent un glissement de toute la semaine de collecte (ex. le lundi habituel au mardi, **le mardi habituel au mercredi** et ainsi de suite jusqu'au samedi)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, avec l'extension du territoire intercommunal, vous pouvez désormais vous rendre dans l'une des 3 déchetteries

	SAINT VALERY EN CAUX Déchetterie du Littoral Route de Dieppe		CANY-BARVILLE Déchetterie de la Vallée Route de Calvaille		BRAMETOT Déchetterie La Cavée Ballet - Rte de Vénestanville	
	ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars	ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars	ÉTÉ Avril à octobre	HIVER Novembre à mars
	LUNDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 19h	14h - 17h	14h - 19h
MARDI	Fermée		9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
MERCREDI	14h - 19h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
JEUDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	Fermée		Fermée	
VENDREDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
SAMEDI	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 17h
DIMANCHE	Fermée		Fermée		Fermée	

Arrêt des entrées : **15 minutes** avant la fermeture

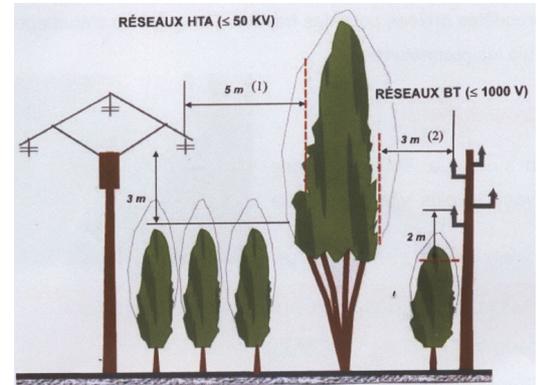
Pour plus d'informations sur les déchets acceptés ou refusés en déchetteries, n'hésitez pas à demander conseils auprès des gardiens des déchetteries, ils sauront de par leurs compétences vous aiguiller vers la filière adaptée à vos besoins.

Infos diverses

Elagage

Nous vous encourageons à procéder à l'élagage de vos arbres et haies en bordure de route et notamment à proximité des installations électriques, téléphoniques, et de l'éclairage public.

La période hivernale étant particulièrement propice à ces travaux extérieurs, nous vous remercions à l'avance pour les efforts que vous entreprendrez.



Urbanisme

Toutes les constructions sur la Commune de Gueutteville-les-Grès doivent respecter le Règlement National d'Urbanisme (RNU) et nécessitent le dépôt en Mairie :

- soit d'une déclaration préalable s'il s'agit d'une construction de moins de 20 m²
- Soit d'un permis de construire si le projet de construction est supérieur à 20 m²

Traitement des talus



Il est demandé de ne pas traiter les talus se situant en bordure de chaussée.

En effet, la terre qui n'est plus retenue par l'herbe s'éboule, détruisant le talus et empêchant l'écoulement des eaux pluviales.

Horaires autorisés pour la tonte des pelouses et autres activités bruyantes

les jours ouvrables :	de 8 h 30 à 12 h 00 de 14 h 00 à 19 h 30
les samedis :	de 9 h 00 à 12 h 00 de 14 h 00 à 19 h 00
dimanches et fériés :	de 10 h 00 à 12 h 00



Infos diverses



Plusieurs plaintes ont été déposées en mairie concernant la vitesse excessive des véhicules dans notre Commune et surtout à proximité de l'école, et de la part même des habitants du village.

Il est donc fait appel à votre civisme afin de respecter la tranquillité et la sécurité de chacun, et en particulier celles des enfants.



JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE



*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*



J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR



SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

LE SAVIEZ-VOUS ?

*La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !*

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



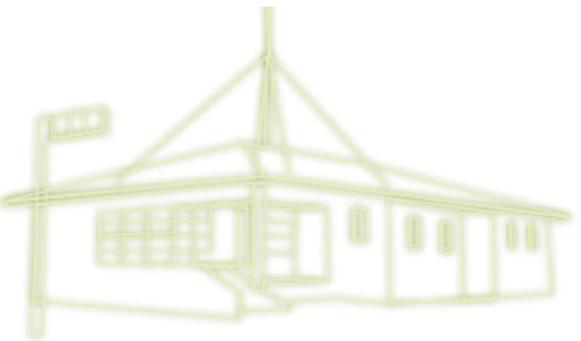
- vous engager dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez

- découvrir ce qu'est la JDC ;
- poser toutes vos questions ;
- télécharger votre convocation ;
- changer la date de votre JDC ;
- demander une exemption ;
- être guidé jusqu'au site de convocation ;
- télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

LA BRIGADE NUMÉRIQUE

La brigade numérique, une unité à compétence nationale au service des citoyens mais complémentaire des unités de terrain : explications.



Comment les Usagers la contactent ?



La Brigade numérique traite les demandes au travers de trois canaux :

- **La discussion instantanée (tchat) :** principalement accessible en bas à droite de la page www.gendarmerie.interieur.gouv.fr (en cours de déploiement sur tous les autres sites institutionnels).
- **Les réseaux sociaux (Facebook Messenger, Twitter) :** via les messages privés des pages de la Gendarmerie nationale et des groupements volontaires.  
- **Le formulaire de contact :** accessible directement sur la page du site internet Gendarmerie nationale : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Contacts/Formulaire-de-contact>.

Quelles nouveautés pour l'usager ?

- **Une nouvelle offre de service,** simple et moderne, complémentaire des services traditionnels : accès par Internet, 100 % clavier (ordinateur, tablette, smartphone), direct et permanent avec un gendarme.
- **Des démarches facilitées :** accueil et échanges, accompagnement des internautes vers les télé-services existants ou vers nos partenaires institutionnels, prise en compte des signalements (hors plainte) et transmissions aux unités territoriales.
- **La FAQ :** mise en ligne en parallèle d'une foire aux questions de plus de 500 questions/réponses répondant rapidement aux questions courantes sur la sécurité du quotidien.

Qu'est-ce que cela change pour les unités territoriales ?



- **Une complémentarité avec les unités :** la Brigade numérique assure une présence permanente de la Gendarmerie dans l'espace numérique, au contact des internautes, notamment des personnes ne pouvant se déplacer dans les horaires d'ouvertures des brigades. Elle appuie ainsi le travail des unités.

- **Un partage d'information :** la Brigade numérique utilise les mêmes outils métiers. Elle est donc amenée, en fonction des dossiers traités, à partager et à transmettre les éléments recueillis aux unités territoriales pour une prise en compte appropriée au plan local.

- **Une mise à disposition de la FAQ :** une base de 500 questions/réponses est accessible directement via la page d'accueil Intranet (Outil > ajout d'un bloc > Brigade numérique - FAQ de la brigade numérique), améliorant la qualité et la rapidité des réponses qui peuvent être faites par les chargés d'accueil.

QU'EST-CE QUE LA BRIGADE NUMÉRIQUE ?

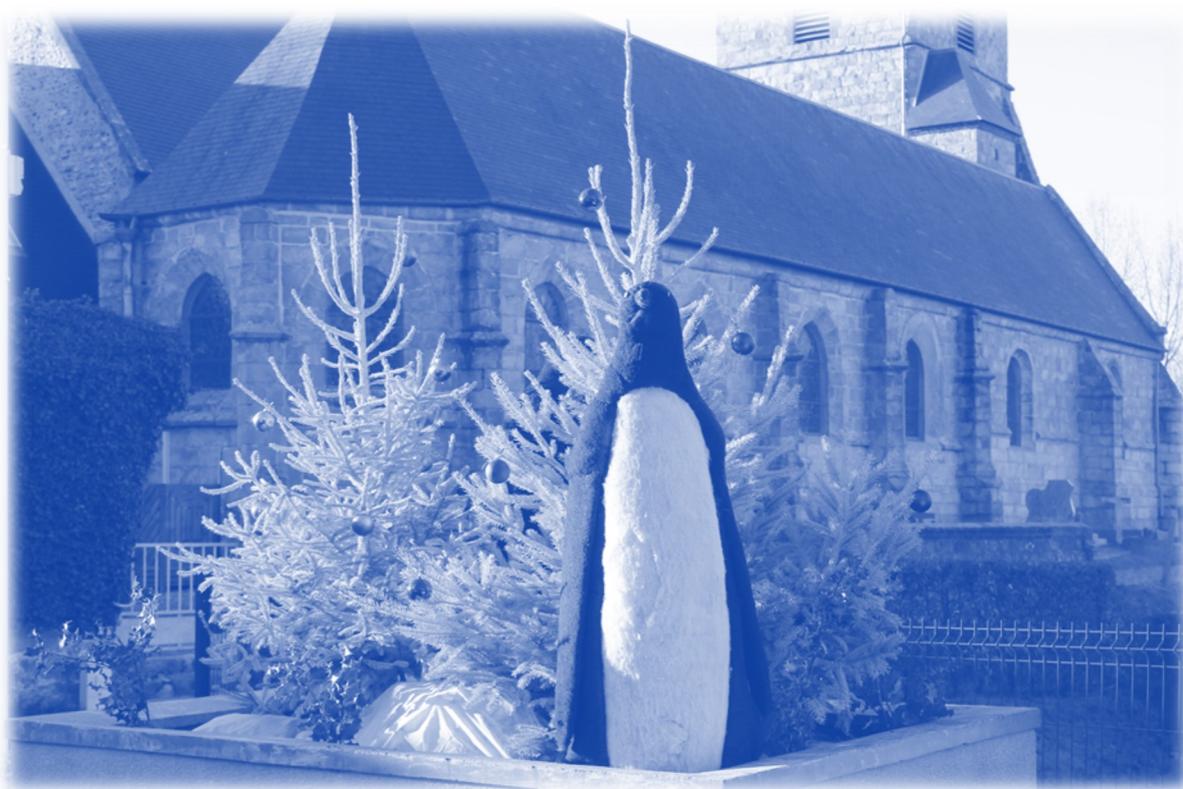
Accessible 7J/7 et 24H/24, située à Rennes et constituée de 20 gendarmes spécialement formés à l'accueil à distance, elle permet de :

- réaliser dans l'espace numérique les fonctions de contact et d'accueil du public dévolues aux seins des brigades territoriales (hors urgences). Cette unité répond ainsi à toutes les questions des usagers relatives à la sécurité du quotidien, au recrutement, à la cybercriminalité...
- recueillir des informations que les citoyens souhaitent porter à la connaissance de la gendarmerie. Les opérateurs exploitent ensuite ces renseignements et les transmettent si nécessaire aux unités territoriales et à leurs échelons hiérarchiques via les outils métiers existants (BDSP, LRPGN...). La Brigade numérique bénéficie d'une compétence nationale et peut, sous conditions, rédiger des PV ou de mains courantes (envoi par courriel à l'utilisateur) mais n'a pas vocation à prendre des plaintes.
- mettre en œuvre des services de « prévention numérique » afin de diffuser, sur des sites internet déterminés, des messages de prévention et de bonnes pratiques à destination des internautes.

Votre avis nous intéresse !

La Gazette Gueuttevillaise évolue, n'hésitez pas à faire connaître vos attentes sur les sujets qui pourront être abordés dans notre journal.

Communiquez-nous vos idées par téléphone au 02.35.97.05.51 ou par courriel à l'adresse suivante : mairie.gueutteville-les-gres@wanadoo.fr



**N'hésitez pas à consulter les informations sur notre site internet :
www.gueutteville-les-gres.fr
et sur la page facebook : mairie de Gueutteville-les-grès**

Infos diverses

Inscriptions sur la liste électorale

A compter du 1er janvier 2019, le Répertoire Électoral Unique entre en vigueur.

Toute personne pourra solliciter son inscription sur la liste électorale en mairie toute l'année, et en vue d'un scrutin, jusqu'au 6ème vendredi précédant ce scrutin (jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin pour les élections organisées en 2019).

Date du prochain scrutin : élections européennes le dimanche 26 mai 2019 (inscription jusqu'au 30 mars 2019).

Nids de guêpes et de frelons asiatiques :



Nid de frelons asiatiques



Nid de guêpes

Notre Commune est depuis cette année colonisée par les frelons asiatiques. Nous avons procédé à la destruction de 8 nids de guêpes et 6 nids de frelons asiatiques pour une somme totale de 1 260 €. Ces insectes nuisibles installent leur nid en forme de gros ballon au plus haut d'un arbre. C'est donc en automne, à la chute des feuilles que l'on peut les remarquer. Le principe de destruction des nids nécessite un appareillage spécifique et très coûteux. Cependant, face à ces envahisseurs destructeurs de nos abeilles et dont les piqûres sont redoutables pour les Hommes, la Commune vous offre la prise en charge des frais de destruction. Il vous suffit d'avertir la Mairie pour une intervention rapide.

Permanence de la mairie du 24/12/2018 au 06/01/2019 :

Judi 3 janvier 2019 de 16 h 30 à 18 h 00

Monsieur David Lambion, maire, se tient à votre disposition au 06.61.87.89.76



Permanences de la mairie :

Lundi de 14 h 30 à 16 h 00

Judi de 16 h 30 à 18 h 00

(permanences modifiées pendant les vacances scolaires : consultez l'affichage municipal ou le répondeur téléphonique)

Mairie de GUEUTTEVILLE-LES-GRES

295 rue de la Fonderie

76460 GUEUTTEVILLE-LES-GRES

Téléphone/Fax : 02 35 97 05 51

E-mail : mairie.gueutteville-les-gres@wanadoo.fr

Site internet : www.gueutteville-les-gres.fr

Directeur de la publication :

Monsieur David LAMBION

Rédacteur en chef :

Monsieur Jean-Louis RABAULT

Secrétaire de rédaction :

Madame Isabelle GAVERIAUX

Imprimé par nos soins

Dépôt légal du 4^{ème} trimestre 1995

